



**CONVOCATION**  
**à la séance ordinaire du Conseil général**  
**de lundi 17 octobre 2011, à 19h30, à l'Hôtel de Ville**  
**QUARANTIEME SEANCE**  
**Supplément à l'ordre du jour**

**11-617**

**Interpellation** du groupe socialiste par Mme Sabrina Rinaldo Adam, intitulée « La rue, pour tous sans privilèges ! » (Déposée le 5 octobre 2011) :

« Le groupe socialiste a été choqué d'apprendre que le 29 septembre lors de l'inauguration du Russian industrial Club sis à la Rochette, la police a réservé une grande partie de places de parc de la rue Louis-Favre pour les participants à cette manifestation privée.

La réservation des places pour ces personnes n'a pas seulement été assurée par des panneaux signalétiques, mais également par la présence de policiers durant toute la journée. Les habitants du quartier n'ont aucunement été informés, au contraire lorsqu'un habitant du quartier a poliment demandé quelle était la raison de cette interdiction la police a répondu « qu'il n'avait pas le droit de savoir ».

Nous nous étonnons de cette réponse, alors que les habitants du quartier utilisent ces places, pour lesquelles ils se sont acquittés de macarons de stationnement. Nous nous demandons au surplus s'il est usuel que la Ville mette des agents de police au service de réceptions privées.

Ainsi le groupe socialiste aimerait savoir:

- ce qui justifiait la présence d'agents sur place durant toute la journée;
- à combien se monte le coût de cette présence policière et qui l'assume;
- pourquoi les habitants n'ont pas été prévenus des désagréments occasionnés par cette réception ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit.

**11-404**

**Proposition des groupes PopVertsSol et socialiste par M. Pascal Helle et consorts**, au sens de l'article 50 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, concernant l'achat de sacs poubelles (Déposée le 7 octobre 2011) :

« Projet

**Arrêté**

**concernant l'achat de sacs poubelles pendant les 6 premiers mois de la mise en vigueur du nouveau Règlement concernant la gestion des déchets du 14 septembre 2011  
(Du...)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur proposition de plusieurs de ses membres,  
arrête

**Article premier.**- Entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier 2012 chaque ménage de la ville de Neuchâtel qui en fait la demande reçoit un bon pour acquérir des sacs poubelles pour les 6 premiers mois de l'année.  
Ce bon est accompagné d'un texte indiquant des exemples de tris efficaces des déchets.

**Art. 2.**- La répartition des sacs sera effectuée sur la base de la table proposée par le Conseil communal en page 7 du rapport 11-023 relatif au Règlement concernant la gestion des déchets :

Pour rappel : 1 personne un sac de 17l par semaine soit 24 sacs pour 6 mois

2 personnes 1,5 sac de 17l par semaine soit 36 sacs pour 6 mois

3 personnes 1 sac de 35 l par semaine soit 24 sacs pour 6 mois

4 personnes 1,5 sac de 35l par semaine soit 36 sacs pour 6 mois

5 personnes 2 sacs de 35l par semaine soit 48 sacs pour 6 mois.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Développement écrit

Le passage à la taxe au sac au 1<sup>er</sup> janvier 2012 se veut incitatif d'un meilleur tri des déchets.

Afin d'accompagner au mieux cette mesure nos groupes proposent que pendant les 6 premiers mois de l'année 2012 chaque ménage reçoive gratuitement le nombre de sacs correspondant à une gestion efficace de sa production de déchets. Nous souhaitons par cette mesure favoriser à la fois une réflexion et instaurer une bonne pratique de la gestion des déchets produits par les ménages.

Discussion

Neuchâtel, le 7 octobre 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Alain Ribaux

Le chancelier,

Rémy Voirol